/BA
PUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-359 du 26 Septembre 1984

portant ratification des Actes de l'Union Postale Universelle (UPU) signés aux Congrès de Tokyo en 1969, de Lausanne en 1974 et de Rio de Janeiro en 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le Décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le Décret N° 84-222 du 29 Mai 1984 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, des Actes de l'Union Postale Universelle (UPU) signés aux Congrès de Tokyo en 1969, de Lausanne en 1974 et de Rio de Janeiro en 1979,

VU le Décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

VU la Décision N° 84-54/ANR/CP/P du 14 Septembre 1984 autorisant la ratification des Actes de l'Union Postale Universelle (U.P.U.) signés aux Congrès de Tokyo en 1969, de Lausanne en 1974 et de Rio de Janeiro en 1979,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont ratifiés les Actes de l'Union Postale Universelle (UPU) signés aux Congrès de Tokyo en 1969, de Lausanne en 1974 et de Rio de Janeiro en 1979 et dont les textes se trouvent ci-joints.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Septembre 1984

Pour le PRésident de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Le Ministre de l'Information et des Communications,

Ali HOUDOU.-

Pour Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, absent, le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale chargé de l'intérim,

Edouard ZODEHOUGAN

A Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 4 MIC-MAEC 8 Autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 1 IGE et ses Sections 4 DCCT-Gde Chanc.-ONEPI 3 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 OPT 2 Préfets 6 JORPB 1.-